

Vers une justice plus efficace

Lors d'une séance de questions consacrées à la politique pénale, **Joël Giraud** a interrogé la ministre de la Justice Christiane Taubira sur le nécessaire raccourcissement des délais des procédures judiciaires en matière délictuelle et criminelle.

« La France a été condamnée près de 300 fois pour effraction aux délais raisonnables de jugement » par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, a souligné le député des Hautes-Alpes, rappelant quelques chiffres : en 2012, il fallait compter sur des délais de 12,6 mois pour les délits, de 36,1 mois pour les crimes et de quelque 163 jours pour les affaires passant en cassation, un délai qui devrait passer à 170 jours en 2015.

« En matière de crime, le délai moyen est en hausse depuis 2010 en raison de la complexification des dossiers d'assises, de l'augmentation du nombre de dossiers connus par les juridictions interrégionales spécialisées, et de la hausse des contentieux économiques et financiers. Parallèlement, le temps moyen qui est nécessaire au règlement d'un dossier d'assises est aussi en hausse. On constate donc une hausse globale du délai de traitement des affaires qui est notamment liée à un problème de gestion des juridictions, les magistrats ne se consacrant plus principalement à leur mission de dire le droit, mais étant aussi chargés de fonctions administratives en sus de leurs fonctions juridictionnelles. »

Joël Giraud a soulevé le problème que pose cette lenteur des procédures en matière pénale pour les mineurs, s'interrogeant sur le fait que ces « délais trop longs sont totalement contradictoires avec la notion de pédagogie de la peine ».



Assurer la pédagogie de la peine pour les mineurs

La ministre a acquiescé concernant les délais de traitement des affaires concernant des mineurs, estimant que « l'une des conditions d'efficacité de la justice des mineurs réside dans la célérité de la réponse ».

La ministre a enfin assuré que les efforts assurés par le gouvernement depuis le début du quinquennat porteront leurs fruits dès 2015 avec l'arrivée, en fin d'année dans les juridictions, de 340 magistrats et de 1 074 greffiers. « Cet apport d'effectifs nouveaux permettra de gérer plus efficacement les nombreuses affaires à traiter », a affirmé la garde des Sceaux.